

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 septembre 2026

VISANT LA RELANCE ET LA DÉCENTRALISATION DU LOGEMENT - (N° 3058)

N° CE167

AMENDEMENT

présenté par

M. Rolland, Mme Bonnivard, Mme Corneloup, M. Ray, M. Duparay, Mme Chazé, M. Dive,
Mme Sylvie Bonnet et M. Bonnefoy

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--